

## Défi FFMF 2016 "Dioramas en Boîte Archive" - Règlement Rassemblement de Fédé Rail® Tuffé (72) - 4 & 5 juin 2016

### ARTICLE PREMIER : THEME DU DIORAMA

L'objectif du défi est de réaliser un « *Diorama Ferroviaire dans une Boîte Archive* ».

Le thème ferroviaire sera matérialisé par la présence d'une portion de voie. La présence de matériel ferroviaire roulant (locomotive, wagon...) n'est pas obligatoire.

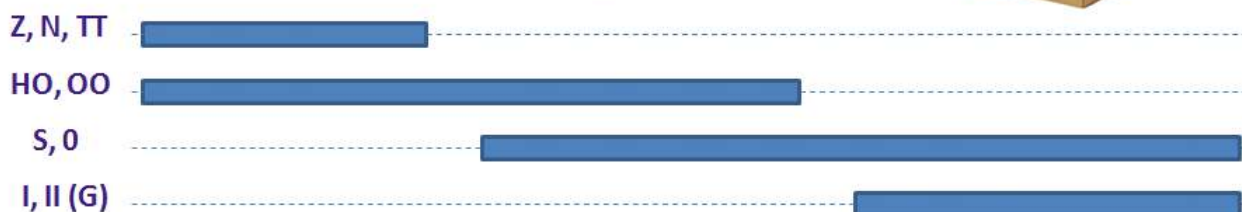
### ARTICLE DEUX : CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE

#### A – Choix de la boîte

Le format de la boîte archive sera choisi suivant l'échelle pratiquée, en fonction de l'abaque ci-dessous :

Boîtes archives dimensions  
25 x 33 x 4 à 25 x 33 x 20  
(suivant le modèle)

Caisse « Cube » de 35 x 35 x 28cm  
et caisse à archives 52 x 35 x 28 cm  
(prévues pour contenir 4 ou 6 boîtes archives)



*Dimensions des boîtes données à titre indicatif, elles peuvent légèrement varier suivant le fournisseur*

#### B – Utilisation de la boîte

Quelle que soit sa dimension, la boîte archive pourra être utilisée comme contenant de transport et de rangement, ou être intégrée au diorama dans une présentation de type show-case.

#### C – Sécurité



Compte-tenu du caractère inflammable du contenant, celui-ci ne devra pas comporter de composants électriques. Seuls seront admis les éclairages à LEDs basse tension ( $\leq 12V$ ), sous réserve que leur alimentation soit assurée par des piles ou par un transformateur externe.

## **ARTICLE TROIS : INSCRIPTION AU RASSEMBLEMENT**

### **A – Modalités d’inscription**

L’inscription se fait par l’intermédiaire d’un bulletin d’inscription et de fiches descriptives disponibles sur le site Internet de la FFMF [www.ffmf.fr](http://www.ffmf.fr). La FFMF les fournit sur simple demande (joindre une enveloppe affranchie et portant votre adresse complète). Le dossier complet doit parvenir à la FFMF dans les délais impartis (voir fiche d’inscription). Toutes les pièces demandées doivent être fournies et le bulletin d’inscription complètement renseigné pour que l’inscription soit validée. Une confirmation de l’inscription sera retournée par la FFMF, par mail si une adresse courriel est indiquée.

### **B – Frais de gestion**

Le montant de l’inscription est de 26 €, dont sont dispensés les adhérents individuels FFMF et les membres d’associations affiliées ou associées à la fédération. Le candidat est autorisé à prendre son adhésion individuelle à la FFMF (établir un chèque séparé) en même temps qu’il dépose l’inscription au concours, auquel cas il est dispensé du paiement de l’inscription. Dans tous les cas, une somme de 3 € par modèle présenté sera perçue pour couvrir les frais de gestion. Cette somme est payable à l’inscription et indispensable à son enregistrement. Les chèques sont établis à l’ordre de « FFMF ».

### **C – Fiche descriptive**

Les concurrents communiqueront la fiche descriptive de chaque diorama qui indiquera la catégorie de concurrent, le type précis du modèle et son échelle, la description (matériaux utilisés, accessoires, techniques de construction, ...) et la valeur matérielle du modèle pour l’assurance.

### **D – Exclusivité**

Le ou les dioramas qui auront fait l’objet, avant le concours, d’une description dans la presse spécialisée papier ne peuvent concourir, sauf au travers de leur reproduction exécutée d’après la description publiée.

## **ARTICLE QUATRE : DEROULEMENT DU RASSEMBLEMENT**

### **A – Dépôt et retrait des dioramas**

Les dioramas devront parvenir sur le stand FFMF avant l’heure de début de l’exposition, sauf accord préalable. Ils ne seront repris qu’au cours de la dernière heure du dernier jour de l’exposition, par le propriétaire ou par une personne mandatée par écrit.

### **B – Présentation des dioramas**

Les dioramas sont exposés et évalués sans nom affiché. Ils seront accompagnés du **descriptif réalisé par l’organisateur** à partir des indications de la fiche d’inscription. Si le participant souhaite illustrer sa source d’inspiration, il pourra fournir un document au format "carte postale" (10 x 15 cm) qui sera disposé par l’organisateur à côté de l’étiquette d’identification et de descriptif.

Toute partie de la boîte à archives, non-inclue dans la présentation (couvercle, paroi frontale...), devra pouvoir être rabattue ou escamotée.

Les dioramas sont susceptibles d’être manipulés par les organisateurs du concours pour être photographiés par la FFMF ou la presse. Le concurrent s’engage à renoncer à son droit à l’image pour tous les dioramas présentés.

### **C – Annonce des résultats**

Les concurrents s’engagent à être présents, ou à se faire représenter, lors de la remise publique des prix, sur le stand FFMF.

## **ARTICLE CINQ : EVALUATION DES DIORAMAS PRESENTES**

### **A – Catégories de dioramas**

Le public de l’exposition qui recevra le défi votera pour élire un diorama dans les 2 catégories suivantes :

1. « **JEUNE** » ouverte aux inscrit(e)s âgé(e)s de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l’année du concours
2. « **ADULTE** » ouverte aux participant(e)s âgé(e)s de 18 ans et plus

### **B – Coups de cœur des artisans "décor"**

Les artisans commercialisant des produits de décor pourront, à leur convenance, décerner un "coup de cœur" à un diorama de chaque catégorie. Ils pourront, si ils le désirent, l’assortir d’une récompense.

## **ARTICLE SIX : RESPECT DU REGLEMENT**

Les décisions de la FFMF prises à l’égard des concurrents quant au respect des articles du règlement sont souveraines et sans appel. Aucune réclamation ne sera admise.